

Département: GARD Commune: MONTPEZAT Collectivité : COMMUNE DE MONTPEZAT	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	nombre de conseillers en exercice: 15 nombre de conseillers présents: 8 nombre de suffrages exprimés: 8 votes contre : 0 pour : 8
	séance du : 13 Février 2024 Convoquée le 06 Février 2024 Délibération n°2024-MAIRIE-007	
	BUDGET M57 COMMUNE	

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M LECOURT Didier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. ANDRIUZZI Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenté le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES		80 194,04	204 211,03		204 211,03	80 194,04
OPERATIONS DE L'EXERCICE	962 662,96	1 132 371,22	273 371,72	429 492,60	1 236 034,68	1 561 863,82
TOTAUX	962 662,96	1 212 565,26	477 582,75	429 492,60	1 440 245,71	1 642 057,86
RESULTATS DE CLOTURE		249 902,30	48 090,15			201 812,15
		BESOIN DE FINANCEMENT	148 090,15			
		EXCEDENT DE FINANCEMENT				
		RESTE A REALISER DEPENSES	100 000,00			
		RESTE A REALISER RECETTES				

- 2° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
- 148 090,15

101 812,15

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Maire, Jean Michel ANDRIUZZI

Pour copie conforme